

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2012 à 19h30 à Vézenaz salle La Terrasse

Présent:61 - Excusés: 35.

AEBISCHER Jean-Claude, BAUDIN Pascal, BERGER Jean-Michel, BIANCO Pietro, BOCKHORN Pierre, BORAGINE Anne, BOSSART André, BOUABDALLAH Tewfik, BRODARD Michel, CHAPALAY Colette, CHAPPUIS Raffaella, CHIRU Octavian, CHRISTIN André, DARD Nicolas, DE KALBERMATTEN Alain, DEMONT Maurice, DOS SANTOS Edna, DUPASQUIER Stéphane, EQUHEY Daniel, FILLETTAZ Axel, FUCHS Roger, GELISSEN Paul, GENTINA Daniel, GIRARD Pierre, GIROD Aurélien, GRAF Robert, GUHLAndré, GUNTZ Michel, (?) Pascal, HIEBLE Georg et Huguette, LAPERTOSA Claude, MAGNENAT Gilbert, MARIOT Claude, MAURIN Suzanne, MELICH Joaquin, METTRAUX Jacques, MONNEY Dominique, MULLER Nicolas, PAHUD Antoine, PERISSET Christian, PHILIPPOZ Dominique, PEREGO Silvio, PREITE Luigi, PROBST Olivier, QUINODOZ Gilbert, RIESEN Jacques, RIVARA Alain, RUEDIN Alexandre, RUFFINI Norbert, RUMP Björg, SERVANT Patrick, SCHERL Alex, SCHWEINGRUBER Armand, TREUILLAUD Raphael, VIENS Bernard, WAGNER Daniel, WINDELS Hanspeter, WYSS Victor, ZUMSTEIN Werner.

Mmes et MM. AMMANN Yves-Laurent, BERTHOLET Béatrice, BOHNET-BAGNOUD Jacques et Nicole, CAVECCHIA PECORA Céline, CHAPATTE Gery, CHRISTIN Pascal et Joël, CURTI Nicolas, ECOFFEY Pascal, FROESCH Frédéric, GAGNAUX ?, GEBS-MONNIER Christiane et Kurt, GOLAZ Yves, HOLZER André, JEAN-CARTIER Claude, KORMANN Jean-Claude, MAÎTRE René, MOSER Margrit (Sauvetage de Genève), NAEF Jean, ODIER René, OLIVET Etienne, RAMPINI Raphaël, RAMSEIER Rose-Marie, REYMOND Bernard L., SCHWAPP Eric, SCOLARI Dominique, TERRIER Michèle, ÜLKÜ Dominique, VILA Salvador, WENGER Harold, ZIHLMANN Gérard, ZURCHER Mary-Christine

Membres du comité : 4

Giovanna FANNI, Yolande BOSSHARD, Christianne DELOBEL, Pierre DUPANLOUP
secrétariat : Emmanuelle BEVILACQUA

La présidente de l'APB, Giovanna Fanni déclare ouverte cette assemblée générale 2012 et remercie les participant-e-s de leur présence.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle souhaite présenter des excuses pour les fautes qui figurent dans la convocation à l'assemblée générale suite à des problèmes d'impression.

Grâce aux différents courriels, il a été découvert assez tôt que 300 invitations avaient été envoyées à double. Déduction a été faite, d'après le total des envois, que 300 autres n'avaient pas été envoyées. L'imprimerie a corrigé cette erreur en présentant ses excuses.

Giovanna Fanni présente Aïcha Moh qui, depuis janvier 2011, saisit toutes les écritures afin de décharger le trésorier.

Elle présente également Alain de Kalbermatten, nouveau membre depuis peu, propriétaire d'un Surprise depuis 18 ans amarré au port des Eaux-Vives, qui a manifesté son intérêt à faire partie du comité. Afin qu'il puisse s'engager en toute connaissance de cause, Giovanna Fanni lui propose plutôt de faire partie du groupe de travail pendant un an avant d'intégrer éventuellement le comité.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mars 2011

Monsieur Paul Gelissen, de retour de voyage, nous a demandé la modification suivante à apporter au procès-verbal du 9 mars 2011 :

Page 9, "Propositions individuelles et divers" au sujet du Port-Choiseul car c'est une intervention de M. Mettraux et non de M. Gelissen :

M. Mettraux rapporte que le prolongement de deux estacades côté nord a rétréci le couloir entre l'entrée du port et la grue et peut créer certains problèmes dans cette zone.

Il signale aussi que les nouvelles places-visiteurs dans l'entrée du port sont un danger pour la navigation par vent modéré à fort et qu'elles sont régulièrement squattées les week-ends.

De plus, Paul Gelissen a rencontré M. Lupps au Salon Nautique du CCS qui lui a dit qu'il aimerait bien supprimer quelques places à la digue sud extérieure afin que les bateaux soient moins serrés et puissent mieux manœuvrer.

Enfin, Paul Gelissen précise que ce n'est pas lui qui a abordé le sujet de l'armoire électrique des pêcheurs car il ne connaît seulement l'existence de l'armoire électrique à côté de la grue.

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté.

2. Nomination des scrutateurs

Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de MM. Jacques Boillat et André Christin.

3. Rapport annuel 2011 de la Présidente, Giovanna Fanni

Après deux ans passés en tant que présidente, elle tient à remercier les membres pour sa confiance, les collègues du comité y compris William et Pietro, Mme Bevilacqua, le groupe de travail, la police de la navigation, la capitainerie et les membres de la commission des ports. Il lui est impossible de remplir sa tâche sans leur soutien et leur travail.

Au cours de l'année 2011, l'APB a dû intervenir :

- Pour régler des problèmes de voisinage entre navigateurs.
- Auprès de Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargé du DIM, pour l'installation des bornes électriques. La conséquence en est le sondage destiné à tous les navigateurs des ports genevois, membres APB ou non, et qui figurent encore dans le journal APB. Si cela n'a pas encore été fait, Giovanna Fanni invite les personnes présentes et tous les amis navigateurs à le compléter, en raison de son importance. Depuis que Giovanna Fanni fait partie du comité, (AG 2006), elle entend réclamer ces bornes et le sondage est l'occasion donnée de s'exprimer et de faire avancer l'amélioration de l'aménagement des ports.

- Pour quelques problèmes concernant les portails :
 - Aux Pâquis, car il fallait recharger les clés ; la capitainerie avait accordé une utilisation limitée et il fallait la recharger comme signalé sur le site APB. Actuellement cette limite a été enlevée et seules les clés prêtées pendant l'hiver sont limitées dans le temps.
 - Aux Eaux-Vives, pour des serrures ou des portails cassés pour la réparation desquels il a fallu attendre le nouveau budget.

Nouveautés de l'année 2011

- Sur proposition du groupe de travail - et de Jacques Boillat en particulier - qui estimait que beaucoup de bateaux ne naviguaient pas, ou peu, surtout à cause de l'âge ou de problèmes de santé, le projet "partage de sorties en bateau" a été lancé. Lors de la précédente assemblée, il avait été pensé à une section "Juniors" et Aurélien Girod en avait été élu responsable. Lors des séances du groupe, les expériences ont été partagées dans différents domaines et une autre formule a été pensée. Le résultat est l'affiche créée par Aurélien, qui se trouve sur le site APB, ainsi qu'une fiche d'inscription insérée dans le journal. A ce jour, 8 membres navigateurs et 7 invités se sont inscrits pour tenter l'expérience. Un apéritif a été organisé dans les locaux de l'APB le mardi 6 mars 2012 afin qu'ils se rencontrent et puissent déjà organiser la prochaine sortie.
- Yolande vous parlera du salon de Gênes ainsi que du prochain voyage pour "Les Tonnerres de Brest" qui est annoncé dans le journal.
- Le matériel est toujours en bon état grâce aux interventions rapides de William, Pietro et Pierre. Une révision de tous les bers est en cours. Pierre en parlera dans son rapport.
- En ce qui concerne l'agrandissement du port de la Nautique, rien ne bouge à cause du recours du WWF qui est pendant au Tribunal fédéral. Tant que les travaux ne démarrent pas, les bateaux pourront hiverner sur les quais.
- Les travaux des SIG, remplacer les tuyaux d'un diamètre de 1m et demi par d'autres de deux mètres, à cause des problèmes rencontrés vers l'île Rousseau, se termineront fin septembre - début octobre 2012 au lieu de fin mars.
- **Le gel du mois de février.** L'APB remercie la Police de la navigation, la Capitainerie, les professionnels du lac, Pietro et William et tous les amis qui ont aidé les navigateurs dans ces moments si difficiles. Comme indiqué dans le "billet de la présidente" du bulletin de mars 2012, l'article 36 de la police AXA couvre aussi les dégâts pour surcharge de glace et les frais pour déplacer les bateaux ou les mettre en sécurité. Giovanna Fanni incite les membres à signaler tout problème qu'ils pourraient rencontrer avec l'assurance lors du règlement des sinistres.
- **Vidange et chasse de Verbois.** Exceptionnellement les travaux dans les différents barrages, entre Verbois et Genissiat, vont se prolonger. Le niveau du lac s'élèvera donc à 371,45 msm pour se stabiliser à 371,73 msm jusqu'au 9 juin. Cette cote est dictée par la nécessité de disposer de suffisamment de chute au Seujet pour délivrer les débits nécessaires à une chasse. A partir du 14 juin est prévu le retour à la cote de 372,30 en 3 semaines au lieu des 6 habituelles, soit entre les 5 et 10 juillet.

La Capitainerie fait cependant tout son possible pour aider les navigateurs et les bateaux en difficulté. Une prolongation des délais d'hivernage sur les quais peut être accordée pour les bateaux à grand tirant d'eau. En cas de problème, il ne faut pas hésiter à contacter la Capitainerie.

Bernard Viens confirme que les SIG profiteront de cette période pour faire un grand curage du barrage de Verbois et changer les grilles.

- **La qualité de l'eau dans les estacades** : il est important de laisser couler l'eau des robinets jusqu'à ce qu'elle soit fraîche avant de s'en servir afin d'éviter les bactéries qui auraient pu se développer dans l'eau stagnant plus de 24 heures dans les tuyaux. Donc, si des robinets sont ouverts, il se peut que cela soit fait pour garantir une qualité d'eau potable.
- Enfin, Monsieur Stefan Szeless a été nommé nouveau chef de la capitainerie le 15 mars 2012. L'APB lui souhaite la bienvenue et espère avoir les mêmes excellents contacts que ceux liés avec Monsieur Yves Duffey.

La parole est cédée à Christianne Delobel, trésorière.

4.1 Rapport 2011 de la trésorière, Christianne Delobel

Après avoir commenté la variation des différents **produits**, par rapport à l'exercice 2010, elle fait remarquer l'augmentation des cotisations 2011 de CHF 3'899.51 et, en raison de la baisse des taux, une diminution des intérêts de CHF 1'100.95.

L'augmentation totale des produits est de CHF 2'502.51.

Concernant les charges :

1. Le matériel a été hiverné par un professionnel et les frais d'entretien ont été conséquents
2. Les cartes de membre ont été refaites

Soit une augmentation des charges principales (entretien du matériel, journal...) de CHF 5'884.05

Le salon de Gênes n'ayant pas eu le succès espéré, inscriptions peu nombreuses et frais d'annulation importants, l'APB a supporté une charge de CHF 8'292.00.

Grace à une meilleure gestion de toutes les autres charges, le total 2011 n'a subi qu'une **augmentation de CHF 2'950.58**

Le bénéfice réalisé en 2011 est de CHF 1'368.34

BILAN

1. Liquidités : CCP baisse de 3'428.96. et augmentation de la BCGe de 2'004.60
2. Créances: Les rappels de cotisations 2011 ayant été envoyés tardivement, le montant des créances envers les membres est élevé. Actuellement environ la moitié de la somme totale est déjà sur le compte postal.

Total de l'Actif de CHF 337'797.44, total du Passif 336'429.10, soit un bénéfice de CHF 1'368.34

Quelques remarques sont apportées par Giovanna Fanni :

- Organisation de cette assemblée générale : la tenue de cette assemblée n'engendre pas beaucoup de frais, beaucoup moins que lorsqu'elle se tenait ailleurs dans des locaux qui étaient loués pour l'occasion. En effet, cette salle à Vézenaz est mise gratuitement à la disposition de l'APB et l'apéritif, préparé "maison", est servi par de charmantes hôtesse. Giovanna sollicite également l'aide des membres pour ranger la salle en fin de soirée.
- Salon de Gênes : la réservation a été effectuée pour 35 personnes en pensant que ce déplacement remporterait plus de succès, vu la qualité du programme annoncé. Malheureusement, cela ne fut pas le cas et les frais d'annulation et de voyage ont été élevés en rapport au nombre de participants. Les économies faites ailleurs compensent en grande partie cette dépense.
- Dépenses pour le matériel : il est important de tenir le matériel de l'APB en état pour une utilisation sécurisée. Giovanna Fanni invite donc les membres à communiquer toute anomalie qu'ils pourraient constater à ce sujet.

4.2 Rapport 2011 des vérificateurs de comptes, Suzanne Maurin et Michel Guntz

Conformément au mandat qui leur a été confié lors de la dernière assemblée générale, Suzanne Maurin et Michel Guntz ont procédé, le 12 mars 2012 à la vérification de la comptabilité de l'Association des propriétaires de bateaux, pour l'exercice 2011, tenue par Mme Christianne Delobel.

Après pointage des comptes et des justificatifs, ils peuvent certifier que les écritures ont été passées avec exactitude et précision sur les différents comptes.

Ils ont également vérifié les reports des soldes du bilan au début de l'exercice comptable 2011.

En conséquence de ce qui précède, ils demandent à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes qui ont été présentés et d'en donner décharge à la comptable, en la remerciant pour son excellent travail, sa grande précision, sa disponibilité et sa grande gentillesse.

Giovanna Fanni invite l'assemblée à adopter formellement les comptes 2011. Les comptes 2011 sont adoptés à l'unanimité.

5. Rapport des membres du comité

5.1 Rapport de la responsable des événements et déplacements, Yolande Bosshard

L'année écoulée a été riche en manifestations diverses. Le 8 février les nouveaux membres 2010 ont été accueillis dans les locaux APB et cela a permis de faire la connaissance d'une vingtaine de navigateurs sur les 82 nouveaux membres inscrits !

L'Assemblée générale 2010 a eu lieu le 9 mars ici même à Vézenaz, avec vue imprenable sur la rade de Genève, et une participation en augmentation par rapport à l'année précédente.

Les traditionnelles Puces Nautiques ont eu lieu le 8 mai à Choiseul, c'est l'occasion de présenter nos activités, d'échanger des informations et d'enregistrer quelques nouvelles inscriptions.

Puis il y eut le départ du Bol d'Or, le 18 juin sur le Grèbe, croisière particulièrement réussie grâce au vent qui a déployé les spis et nous a ravi par la diversité des couleurs et les allures des multicoques.

Comme de coutume en fin de saison, nous avons invité la Capitainerie ainsi que la Police de la Navigation autour d'une traditionnelle paëlla sur le Grèbe. C'est un moment d'échange d'événements saisonniers ou projets à réaliser dans une ambiance bienveillante.

Du 7 au 9 octobre, l'invitation au Salon International du Nautisme de Gênes n'a eu que peu de succès auprès de nos membres. C'est pourtant un salon important, situé en bord de mer, la visite de la ville était intéressante et le séjour génois a été apprécié par les participants qui ont été ravis de cette escapade.

C'est à la Société Nautique de Genève que la soirée annuelle APB a été organisée. Ce lieu magnifique, l'excellence du repas, un nombre appréciable de convives sympathiques et joyeux ont fait la réussite de la soirée. Les nombreux jubilaires ont été remerciés de leur fidélité et quelques cadeaux souvenirs ont été distribués.

Le Salon du Nautisme et de la Croisière de Genève a terminé l'année 2011. Un questionnaire à choix multiple concernant le Léman a animé notre stand toujours bien visité. Des échanges, propositions ou informations pratiques et d'actualité en font le salon de rencontres avec nos membres.

En conclusion, en 2011 nous avons organisé huit événements. Nous continuerons à vous proposer des rencontres et déplacements organisés avec le même enthousiasme, tout en espérant un nombre croissant de participants !

5.2 Rapport du responsable du matériel, Pierre Dupanloup

Matériel à disposition :

Port-Choiseul :

1 Kärcher, 2 bers (pr 1 voilier + 1 moteur), 2 places

Pâquis :

1 Kärcher, 5 bers, 2 places doubles

Eaux-Vives :

1 Kärcher, 3 bers, 2 places

En réserve pour pannes : 1 Kärcher

Au niveau du matériel, l'année 2011 s'est relativement bien déroulée :

- 435 utilisations inscrites sur les listes (+ 20 % par rapport à 2010), dont 216 à Port-Choiseul partagées avec le CNV (97), 112 aux Pâquis et 107 aux Eaux-Vives.
- 1 réfection du support enrouleur et intérieur du caisson (Pâquis)
- 14 interventions pour petits problèmes ou réparations
- 2 lances détériorées
- 1 enrouleur réparé (Pâquis)
- 2 buses disparues.

Voilà en quelques chiffres le résumé du matériel pour 2011.

L'utilisation du Kärcher de Port-Choiseul est, pour la troisième année, partagée avec le Club nautique de Versoix : 216 utilisations inscrites (APB 119 et CNV 97) soit environ 45% pour le CNV, ce qui représentera la base de répartition des frais pour 2011.

Il y a lieu de demander aux utilisateurs de montrer plus de soin avec les tuyaux, notamment afin que des véhicules ne roulent pas dessus.

Hivernage 2011-12 chez Pierre Dupanloup

Ce bon déroulement de l'année est à mettre à l'actif des responsables de sites, notamment Pietro Bianco, aux Eaux-Vives, et William Ribero, aux Pâquis. Qu'ils en soient chaleureusement félicités et remerciés, tout comme les dépositaires des clés.

Les frais 2011 pour le matériel s'élèvent à CHF 4'755.- (4'479.- en 2010) dont 518.- environ à la charge du CNV), soit 4'237.- pour l'APB, auxquels il faut ajouter les locations de places et les frais pour les intervenants (distribution clés et responsables de sites).

Souhaités pour l'avenir:

La révision de tous les bers (prévue mars 2012)

Echange ber voilier à Choiseul contre ber moteur aux Pâquis

Attention aux surcharges des bers (Eaux-Vives)

Réfléchir au temps à disposition. Maintien de 10 jours / 3 jours ?

5.3 Rapport du groupe de travail

Patrick Servant est le porte-parole du groupe de travail qui a maintenant deux ans d'existence puisqu'il a été créé lors de l'assemblée générale 2010. Ce groupe est composé de 6 membres actifs: Michel Guntz, Eric Villy, Aurélien Girod, Jacques Boillat, Robert Chal, Philippe Ecuillon et Patrick Servant.

Deux membres du comité participent régulièrement aux réunions de ce groupe, il s'agit de Giovanna Fanni et de Pierre Dupanloup.

Trois réunions ont eu lieu depuis la dernière assemblée générale. La mission principale de ce groupe est d'apporter des idées au comité, tout en laissant la validation de ces idées, notamment financière, au comité et, bien entendu, à l'assemblée générale.

Activités 2011-2012:

- Le projet "Partage de sorties bateau" a été développé, avec la mise au point de l'affiche ici présentée, de sa diffusion et publicité, notamment sur le site de l'APB, par la création de flyers et de cartes. Une première rencontre entre navigateurs a même eu lieu en mars 2012 et les premières sorties devraient être prévues pour ce printemps et l'été 2012.
- Le groupe a également travaillé sur l'idée de mettre à disposition des membres de nouveaux types de matériel à partager, sur le modèle des bers et des kärchers.
- Une autre idée serait de proposer des cours/conférences "techniques" aux membres, comme par exemple l'entretien, simple, d'un moteur diesel, organisés avec le soutien du CCS.
- Un soutien technique apporté au comité pour les activités 2011-2012, telles que les puces nautiques à Choiseul, le salon nautique aux Vernets, etc.

Patrick Servant termine en précisant qu'il est persuadé que Giovanna Fanni invitera encore d'autres volontaires pour participer à ce groupe de travail, ce qu'elle confirme par l'arrivée d'Alain de Kalbermatten.

6. Admissions, démissions, radiations et décès

Total des membres à fin 2011 : 1423, dont 275 en âge AVS et 148 vétérans, 139 membres nés entre 1970 et 1979 et 31 membres nés après 1980

Admissions : 82

Démissions : 61 (notamment pour cause de vente de bateau et/ou raisons de santé)

Décès annoncés : 12

Une pensée particulière est réservée aux familles des membres qui nous ont quitté récemment : Christian Baur, Jean-William Blasco, Claude Flückiger, Henry Friedman, Henri Furrer, Derek Hearnden, Max Linder, Emma Link, Joseph Lipartiti de la Boutique du pêcheur, Daniel Schaller, Robert Schorer et Jean Serex.

Statistiques en notre possession: 766 voiliers et 464 bateaux à moteur

A la demande de Daniel Wagner, il est répondu qu'il n'y a pas eu de radiation en 2011.

Giovanna Fanni saisit cette occasion pour remercier Axel Filliettaz pour le maintien du site internet et Aurélien Girod pour la création de la magnifique affiche pour le partage des sorties bateaux, faite en deux temps, trois mouvements !

7. Election du / de la Président-e

Pierre Dupanloup fait part de la petite frayeur qu'a eue le comité en décembre lorsque Giovanna Fanni l'a informé de son intention de quitter la présidence. Après quelque insistance, Giovanna a finalement accepté de continuer une année encore. Pierre Dupanloup tient à l'en remercier et invite l'assemblée à en faire de même ainsi que de la réélire à cette fonction qu'elle assume avec brio.

Giovanna Fanni est élue à l'unanimité, à la grande satisfaction de tous. Giovanna Fanni remercie l'assemblée et se réjouit de poursuivre le travail effectué avec le comité et le groupe de travail.

8. Election du comité

Avant de passer à l'élection du Bureau, Giovanna Fanni souhaite remercier Christianne Delobel, trésorière, pour le travail effectué car a souhaité, en raison de ses engagements, remettre sa charge après deux ans en qualité de trésorière.

Patrick Servant, proposé pour la remplacer à ce poste, **trésorier**, est élu à l'unanimité.

Yolande Bosshard est réélue au poste de **secrétaire du comité**, avec remerciements.

Muriel Cantraine, excusée ce soir, s'est portée candidate en tant que **responsable du journal**, Pascal Delobel ayant également fait part de sa démission, et est également élue à l'unanimité.

Giovanna Fanni présente **Pierre Dupanloup** au poste de **responsable matériel** à Port Choiseul et **superviseur du matériel de l'APB**. Il est réélu à l'unanimité et avec remerciements. Pietro Bianco reste responsable du matériel pour les Eaux-Vives et William Rivero (excusé ce soir) pour les Pâquis. Ils ne font pas partie du comité.

Giovanna Fanni réitère ses remerciements au groupe de travail pour le précieux appui qu'il apporte au comité et rappelle sa composition : Aurélien Girod, Michel Guntz, Jacques Boillat, Patrick Servant, Eric Villy et Alain de Kalbermatten qui rejoint le groupe cette année. Philippe Ecuillon et Robert Chal, tous deux également membres du groupe de travail, se sont excusés pour ce soir. Elle saisit cette occasion pour inviter les personnes intéressées à se manifester pour reprendre la présidence l'année prochaine.

9. Nomination des vérificateurs de comptes

Titulaire : Suzanne Maurin, suppléant : Silvio Perego et remplaçant : Michel Guntz.

Déchargé par Aïcha Moh qui tiendra la comptabilité tout au long de l'année, le trésorier sera plus particulièrement attaché au suivi des comptes afin de pouvoir donner son accord pour certaines dépenses ainsi que le suivi des rappels de cotisation.

10. Cotisations 2013

Giovanna Fanni propose de passer les cotisations annuelles à 60 CHF, uniquement pour les membres actifs, vu les nouvelles indemnités qui seront accordées à Aïcha Moh pour la tenue de la comptabilité. Cette proposition est passée au vote : 2 personnes sont contre et 6 s'abstiennent.

Suzanne Maurin ne comprend pas pourquoi les cotisations sont augmentées alors qu'il y a des obligations de caisse. **Giovanna Fanni** explique qu'à son arrivée en qualité de trésorière, s'est rendue compte de la faible rentabilité des comptes bancaires et de leur multitude. Les fonds ont été réunis à la BCGe et, en suivant les conseils du gestionnaire de la BCGe, Monsieur Dominique Philippoz, placés à terme, soit à 2 ou 4 ans. Ces fonds pourraient servir, par exemple, à aider des membres en difficulté exceptionnelle (litige assurance ou autre) et non à régler des frais courant de l'APB.

Jacques Boillat refuse systématiquement toute augmentation de cotisation pour augmenter les avoirs au lieu de piocher dans le bas de laine. Il relève également que c'est le voyage à Gênes qui a coûté cher à l'APB mais que cette dépense était exceptionnelle.

Giovanna Fanni dit qu'il ne s'agit pas d'augmenter les avoirs et d'enrichir l'APB mais de répondre à des frais nouveaux en vue d'améliorer la qualité des services de l'APB. Elle rappelle que le bénéfice 2011 est minime (environ 1'500 CHF).

Jacques Mettraux se demande si, avec des avoirs se montant à 260'000 CHF, il est vraiment nécessaire d'augmenter les cotisations de 10 CHF pour 1000 personnes environ, soit 10'000 CHF car, même s'il fallait puiser dans les avoirs, on ne pourrait pas le faire sans convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Claude Mariot trouve paradoxal qu'une association comme l'APB n'ait pas de budget et que le trésorier puisse simplement autoriser le comité à dépenser au non.

Giovanna Fanni lui demande de préciser le nombre d'années pendant lesquelles il a fait partie du comité et si ce dernier établissait un budget car, à son arrivée en tant que trésorière, elle n'a pas trouvé de budget ayant existé. **Giovanna Fanni** précise que c'est justement l'objectif du comité actuel de respecter un budget en attribuant une nouvelle fonction au poste de trésorier.

Raphaël Treuillaud, lui-même vétéran, intervient en s'étonnant de voir qu'il y a beaucoup de vétérans au sein de l'APB qui sont exonérés de cotisation. Il relève aussi, qu'en général, plus on est âgé, plus on a les moyens et ne comprend pas pourquoi cette catégorie ne participerait pas plus au fonctionnement de l'APB. Il trouve d'ailleurs curieux que ce soit les personnes non concernées par cette augmentation qui soient amenées à la voter et se demande en outre pourquoi cette augmentation serait réservée à un "club", les actifs, pas beaucoup représentés ce soir d'ailleurs. S'est-on d'ailleurs posé la question de l'influence

que pourrait avoir cette augmentation sur le nombre de résiliations car, si on est membre de plusieurs associations, le cumul peut vite s'avérer élevé.

Gilbert Magnenat relève que la fortune de 260 000 CHF divisée par le nombre de membres donne un résultat de 150 CHF par personnes, soit 3 années de cotisations. Cela est confortable, mais sans plus.

Giovanna Fanni rappelle que la décision de supprimer l'exonération des membres du comité et des vétérans a été prise lors de l'assemblée générale de 2009 car il n'était pas juste que ces membres ne paient aucune cotisation. En effet, vétéran ne signifie pas âgé car si un membre est entré à l'APB à 20 ans, il devient vétéran à 45 ans.

11. Propositions individuelles et divers

Giovanna Fanni annonce divers événements à venir, selon les affiches placardées à l'entrée :

- Le CCS souhaite une meilleure collaboration avec l'APB et invite les membres à participer à leurs conférences. Le comité rencontrera prochainement des représentants du CCS afin de permettre aux membres de l'APB de participer éventuellement à certains de leurs cours forts intéressants. Le comité tiendra ses membres au courant.
- La Fondation Ensemble organise un "DEFI Voile Léman" avec un groupe de personnes handicapées, intellectuelles ou moteur, jeunes et moins jeunes, et cherche encore deux voiliers pouvant accueillir 6 à 8 personnes. Une indemnité s'élevant entre 800 à 1000 euros est proposée aux propriétaires. Toute la documentation est à disposition.
- Ship Shop organise une journée peinture le samedi 24 mars.

Electricité dans les ports

Gilbert Magnenat invite les membres qui ne l'auraient pas encore fait à répondre au sondage concernant l'électricité dans les ports. Il précise qu'il est contre une taxe supplémentaire pour l'électricité, car lorsque le Conseil d'Etat a été "désapprouvé" suite à une démarche au Tribunal fédéral, il a eu accès aux comptes lorsqu'il était député et a appris que seuls 18 % des taxes d'amarrage servaient à des travaux directement liés à la navigation (travaux destinés aux estacades, chaînes mères, etc.) et que 75 % des taxes étaient affectées à des travaux indépendants (taille des haies et des arbres autour du lac, etc.) et non à un usage précis en faveur de la navigation, qu'elles alimentaient la caisse de l'Etat. Il estime que les navigateurs paient déjà suffisamment avec les taxes d'amarrage et que ce problème est en cours depuis 35 ans. Il ajoute qu'il faudrait différencier l'électricité pour un usage courant (220W) et pour un usage particulier (380W) comme pour le chauffage ou une habitation permanente et discuter de ce problème.

Sécurité sur les estacades

Michel Brocard relève qu'actuellement avec un niveau du lac au plus bas, qu'aucune échelle n'existe sur l'estacade 310000 (120m de long). Lui-même est tout au bout de l'estacade, au large, et il se demande ce qu'il adviendrait de quelqu'un qui tomberait à l'eau. Il pose la question de savoir si cela est aux normes, sans tomber dans l'exagération avec une échelle en inox par place comme cela est le cas à Vidy.

Un membre présent, tombé à l'eau tout habillé, confirme qu'il n'est pas possible de remonter avec le poids du corps et des vêtements mouillés, il a dû nager jusqu'aux marches.

Giovanna Fanni informe que ce problème sera évoqué à la Capitainerie.

Voyage à Brest

Colette Chappalay souhaite témoigner - suite au peu de succès rencontré pour le déplacement à Gênes - de sa belle expérience en tant que participante à Brest '92. Elle encourage les membres à profiter de l'opportunité proposée par l'APB d'embarquer sur Helena 1913 pour suivre les bateaux sur l'eau. C'est une occasion magnifique à ne pas manquer.

Yolande Bosshard précise que l'APB propose une autre organisation que celle offerte pour Gênes, à savoir que seule une réservation de 2 jours a été faite pour l'Helena et que les membres souhaitant participer au voyage gèrent seuls leurs déplacements et hébergement, l'APB n'offrant simplement que des conseils.

Port du Vengeron

Daniel Wagner souhaite avoir des nouvelles à propos du port du Vengeron car, à l'époque, l'APB avait investi 15 000 CHF dans ce projet. Rien ne figure sur le site de l'APB, les médias n'en parlent pas. Est-ce de l'argent gaspillé ? Est-ce qu'un membre présent dans cette assemblée est au courant ?

Giovanna Fanni a eu connaissance de ce versement à cette coopérative en consultant les comptes de l'APB. Elle confirme cependant que tous les projets ont été bloqués suite au recours du WWF auprès du Tribunal fédéral à propos du projet de plage aux Eaux-Vives (Vengeron, Nautique, etc.). Elle sait seulement qu'une demande d'autorisation de construire est en cours pour le Chantier naval de Corsier pour 50 places.

Gilbert Magnenat souhaite ajouter, au sujet du projet de Port du Vengeron, qu'il n'a pas de nouvelles récentes mais qu'il s'était occupé, au préalable de la faisabilité de ce projet. Il rappelle qu'à l'époque, on voulait ravitailler Genève en sable et en pierre avec les chalands de la Sagrave et que l'endroit du Vengeron était d'un accès facile en camion mais pas via les CFF. On aurait pu profiter de cette occasion pour agrandir le Port du Vengeron avec un projet privé mais ce qui l'a bloqué, c'est surtout l'opposition d'un riverain, assez bien placé dans la République.

Echange de places durant l'hiver

Giovanna Fanni profite de cette occasion pour inviter les membres à proposer leur place libérée pendant l'hiver aux membres dont les places d'amarrages ne sont pas protégées ou mal placées. L'APB a souvent sollicité ses membres en ce sens, par différents articles parus dans ses bulletins. M. Bagnoud a d'ailleurs demandé à ce que ce point soit évoqué lors de cette assemblée générale, malgré son absence.

Elle rappelle qu'il suffit de prévenir la Capitainerie d'un prêt de place durant la mauvaise saison afin que celle-ci délivre une clé d'accès limitée dans le temps au "locataire temporaire". L'APB devrait être plus performante en ce domaine. Une réflexion sera donc entamée.

André Christin rappelle que du temps où il était président de l'APB, une trentaine de places étaient ainsi prêtées par les membres, en accord avec le service des amarrages.

Giovanna Fanni précise qu'elle-même prête sa place chaque hiver puisqu'elle a la possibilité de sortir son bateau.

Badges

Gilbert Magnenat aimerait connaître la durée de validité du badge bleu pour l'ouverture des portails aux Eaux-Vives. **Giovanna Fanni** rappelle que ce problème de limitation a été résolu et qu'il suffit de réactiver son badge aux bornes prévues aux Eaux-Vives et aux Pâquis

Difficulté de navigation dans le port à Choiseul

Pascal Baudin, dont la place d'amarrage se trouve à Port-Choiseul, sur la petite estacade à côté de la buvette et devant Moby Dick, soulève sa difficulté à sortir du port, même avec un bateau de faible tirant d'eau (1,5 m), avant les mois de mai, voire juin. Cela ne lui laisse qu'environ 3 mois de possibilité de naviguer, alors qu'il paie une cotisation annuelle. Il demande si le port ne pourrait être dragué plus profondément afin de palier à ce problème. Au lieu de parler de projets de nouveaux ports, ne pourrait-on faire quelque chose pour les ports existants ?

Giovanna Fanni précise que ce problème a été rencontré par Paul Gelissen et Jacques Boillat et résolu suite à une demande à la Capitainerie de changer de place car les navigateurs au bénéfice de place sont prioritaires par rapport aux nouveaux arrivants.

Paul Gelissen informe que la Capitainerie fait tout le nécessaire pour favoriser ces changements de place.

Giovanna Fanni ajoute qu'il n'y aura pas de dragage en 2012 mais que cela est prévu dans les années à venir, probablement en 2013, dans les ports dont les accès posent problème.

Paul Gelissen relève que, malgré le dragage effectué à Port-Choiseul il y a 4 ans et donc l'argent dépensé à ce propos, aucune amélioration notable n'est visible concernant l'accès à certaines places.

Giovanna Fanni encourage les membres à écrire à l'APB afin qu'elle puisse faire suivre ces questions à la commission des ports.

Protections hivernales

Un membre ??? (intervention mal compréhensible car pas de micro) souhaite savoir ce qu'il en est des barrières de protection promises sur la grande digue des Pâquis contre les dégâts du gel. **Giovanna Fanni** répond que ce point a été évoqué dans le dernier journal en précisant que la bise et le froid ont empêché les travaux en temps voulu. **Olivier Probst** confirme que le matériel (piquets et grillage) a bien été livré, malheureusement avec un retard qui n'a pas permis de le poser pour cet hiver en raison des mauvaises conditions météo. Les travaux devraient cependant être finis pour le prochain hiver. **Pierre Dupanloup** précise que ces travaux ont bien démarré à Port-Choiseul avec le perçage de trous pour la pose des piquets. **Gilbert Magnenat** relève que la principale difficulté rencontrée est l'accord de la commission des monuments et des sites qui n'accepte pas la pose de matériel lourd pour ne pas défigurer la rade. Il faudrait donc trouver un système de protection solide mais amovible. Pour l'anecdote, **Gilbert Magnenat** rappelle que certaines personnes s'étaient plaintes et voulaient faire évacuer les voiliers de la rade car, disaient-ils: "Depuis les quais, on ne voit la rade qu'à travers une prison de mâts..." Rendez-vous compte !

La séance est levée à 21h30.

Les membres sont invités à venir partager le buffet préparé "maison", ce qui permet encore de réduire les dépenses de l'APB, et servi par trois charmantes hôtesse !

Genève, le 15 avril 2012